

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

Registre national des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) ([cliquez](#))

Prochain bulletin courant décembre.



METEO

Il pleut toujours ! Et de la pluie est encore annoncée.

Avec une température moyenne de 14.7°C, le mois d'octobre 2023 est le second mois le plus chaud (juste derrière 2022) depuis 20 ans à Chargey Les Gray.

Site info-sécheresse ([cliquez](#))

[Sencrop à l'essai](#)



[Pluie et températures](#)



[Prévisions saisonnières](#)





Stades et état des cultures

Les colzas poussent toujours et reverdissent avec le retour de l'eau.

DESHERBAGE

Conseil

Les conditions météo plus fraîches et pluvieuses à venir pourront être favorables à l'application des produits à base de propyzamide (Kerb, Ielo).

Vulpins sous le colza



Insectes – grosses altises

On trouve encore quelques rares adultes dans les cuvettes enterrées.

Dans les tests Berlèse réalisés actuellement, **les infestations larvaires sont pour l'instant faibles, proches de 1 larve par plante.**

Dans une parcelle, on peut cependant observer les galeries de larves de grosses altises. **Après Berlèse, l'infestation est de 12 larves par plante !**

On peut repérer les galeries de larves d'altise sur les pétioles des feuilles
Ici, infestation de 12 larves par pied !



Berlèse de la parcelle à 12 larves par plante



Vous pourrez débuter les Berlèse vers la mi-novembre pour avoir une idée des infestations larvaires dans vos parcelles. On peut d'ores et déjà identifier les parcelles où on pourra réaliser les premiers Berlese. On observe beaucoup de galeries de grosses altises dans les pétioles.

Le test Berlese est indispensable :

- **il est obligatoire pour justifier de l'utilisation de l'insecticide Minecto Gold**
- **il sert à raisonner les interventions et ne pas utiliser sur toutes vos surfaces de colza un insecticide qui coûte 35 euros de l'hectare et dont les efficacités sont plutôt moyennes.**

Comment procéder ?

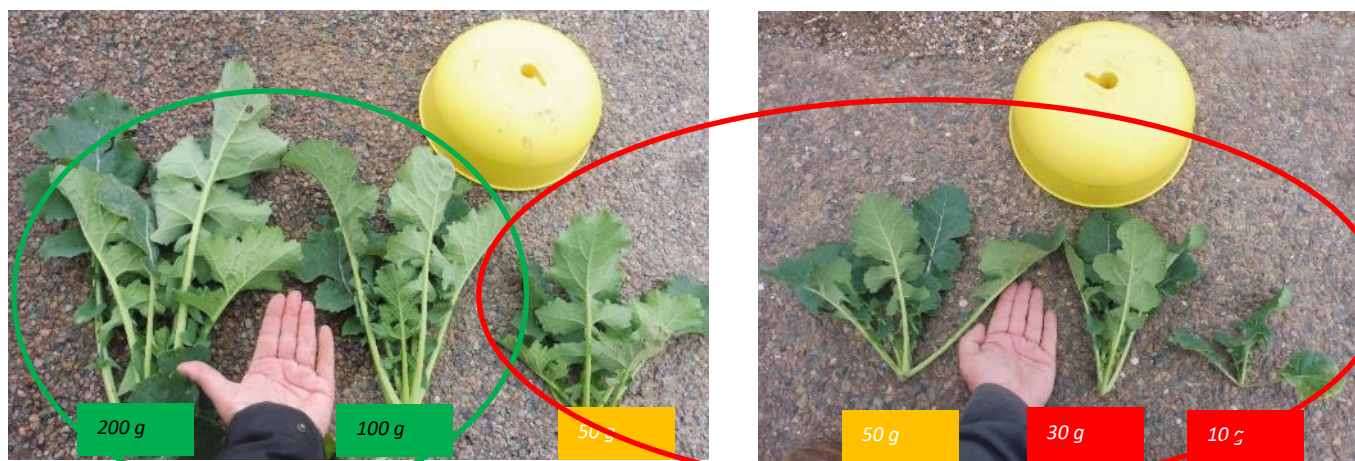
- couper 10 pieds de colzas au ras du sol sans la racine, conserver tous les pétioles des feuilles
- enlever la partie verte des feuilles pour ne laisser que la base des pétioles.
- disposer les plantes sur une grille posée sur un récipient **sans liquide**
- laisser sécher à environ 18-20°C pendant 10-15 jours jusqu'à ce que les pieds soient secs. S'ils sont encore mous, les laisser
- Vider le contenu de la cuvette sur une feuille blanche
- Compter à la loupe les larves, elles sont minuscules lorsqu'elles sont sèches (0.5 à 2 mm)



INFOS Minecto Gold . Voir Agrosaone N°33

Les mélanges MINECTO avec herbicides type Kerb ou Mozzar sont déconseillés par les fabricants. Mais ces mélanges sont réglementairement et techniquement possibles. Attention au mélange Kerb + huile

Poids des pieds de colza en gramme



Gros colzas dont les feuilles mesurent plus de 2 mains. Ils ne risquent rien vis-à-vis des larves de grosses altises

Petits colzas dont les feuilles mesurent moins de 2 mains. Un risque existe vis-à-vis des larves de grosses altises

Analyse du risque

- Comme les années précédentes, ce sont les « petits » colzas (< 75 g / plante), semés et / ou ressemés en septembre qui semblent être les plus infestés de larves. Et ceci est d'autant plus vrai si ces mêmes colzas étaient dévorés par les grosses altises adultes fin septembre, début octobre.

Il convient de réaliser un Berlèse rapidement dans les parcelles avec des galeries de larves visibles. Vous aurez ainsi les premiers résultats vers la mi-novembre.

Si les infestations dépassent les 5 larves par plante, prévoir [Minecto](#) qui ne permettra de réduire les infestations que de 50%.

L'avenir de certains colzas et d'ores et déjà compromis et la question de continuer à investir (insecticides, herbicides) peut se poser...

- Sur gros colzas (> 75 g par plante), le risque est faible.

Les très gros colzas peuvent résister à des infestations larvaires de l'ordre de 5 à 6 larves par plante. Les larves devraient rester dans les pétioles et tomber au sol après défoliation hivernale.

Un test berlèse pourra tout de même être réalisé.

Les interventions insecticides contre les larves de grosses altises pourront commencer à partir de la mi-novembre quand les conditions météo le permettront. A suivre dans les prochains bulletins.

Conditions météo propices à la destruction des petites larves d'altises = températures minimales > à 7°C pendant plusieurs jours.

LAISSEZ DES TEMOINS NON TRAITES !

Insectes – charançons du bourgeon terminal

Aucune capture cette semaine. Le vol est pour l'instant inexistant...

Nous nous acheminons vers une impasse généralisée sur cet insecte.

Les colzas sont globalement gros, la nuisibilité de ce coléoptère sera nulle.

Pesées entrée hiver

Avec de l'azote toujours cher et des gros colzas, les pesées entrée hiver sont indispensables !

Un gros colza de 2.5 kg / m² a absorbé 125 unités d'azote !

D'ailleurs, dans la plupart des cas, ils sont encore verts. Un Reliquat Sortie Hiver est à envisager dans les parcelles de colza pour pouvoir encore faire des économies.

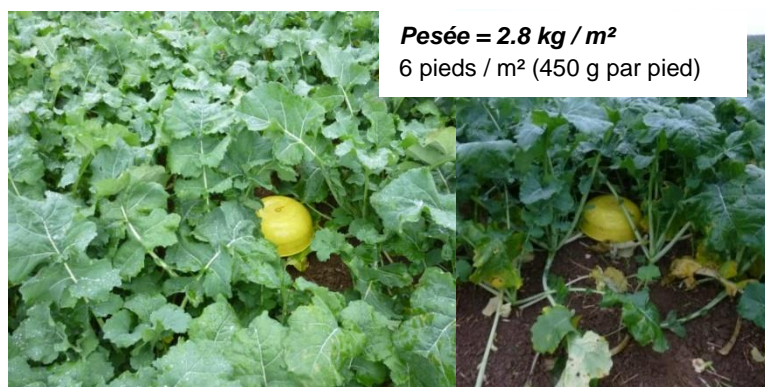
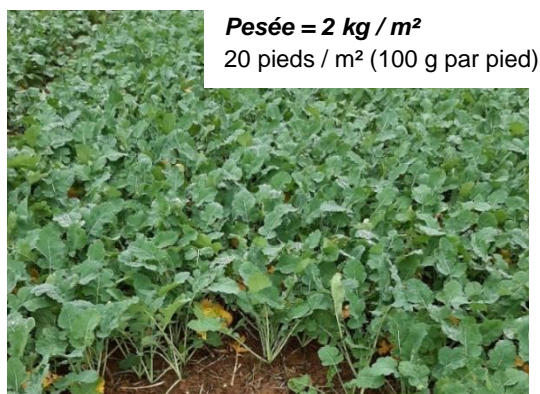
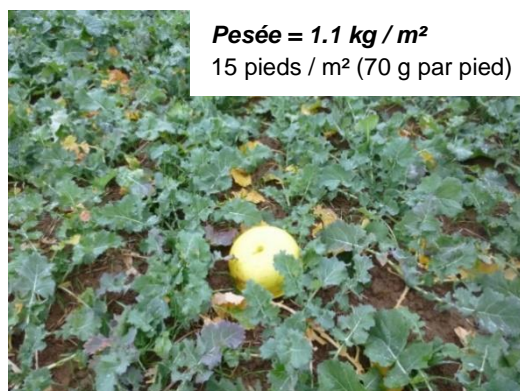
Une pesée fin janvier sera également nécessaire car certains colzas poussent toujours et d'autres perdront du poids.

Pour réaliser la pesée, faire la moyenne de 4 prélèvements de 1 m² sur la parcelle.

Par exemple, si le colza est semé à un écartement 50cm prélever 2 m linéaire pour faire un m².

si le colza est semé à un écartement 40cm prélever 2.5 m linéaire pour faire un m².

Voir ci-dessous les correspondances de poids avec les tailles (photos).





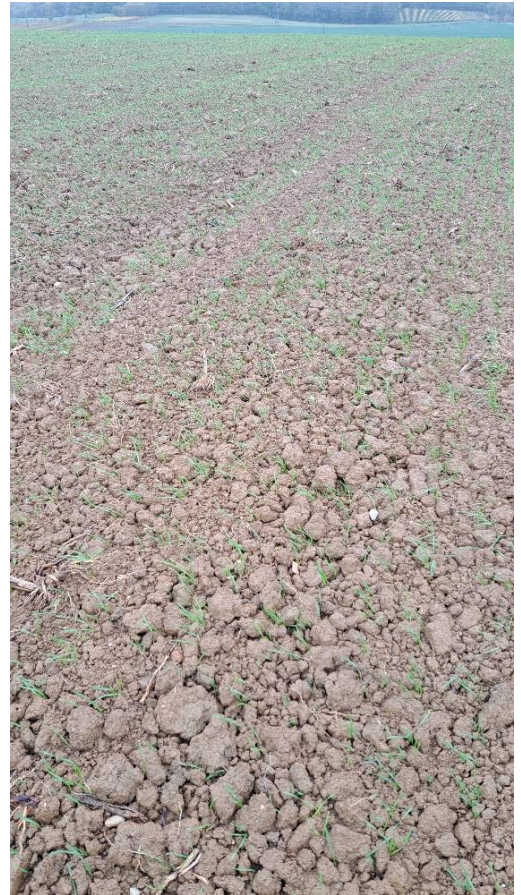
Stade et état des cultures

Les parcelles semées en zones séchantes sont maintenant levées.

Blé précédent maïs ensilage



Blé précédent sorgho en cours de levée



Blé de colza semé fin septembre



Blé de colza semé à la volée mi-octobre



Blé de colza ACS – les vers brassent les résidus



Autre blé de colza ACS, ici aussi les vers brassent les résidus



Il reste encore des parcelles non semées !

Si des semis sont possibles avant le 01/12, préférer maintenant des variétés à précocité épiaison > = à 7.

Exemple (liste non exhaustive) : APACHE, GERRY, GIAMBOLOGNA, KWS ULTIM, LG ABSALON, LG AIKIDO, LG ARMSTRONG, LG ASTERION, MACARON, PRESTANCE

Par contre, **en cas de semis tardif, de début décembre au 15 janvier**, il est souhaitable de choisir des variétés avec des notes d'alternativité supérieure ou égales à 5 et précocité épiaison > à 7.

Exemple (liste non exhaustive) : CELEBRITY, FILON, LG AIKIDO, OREGRAIN, PRESTANCE, SY ADORATION,

Réglementations herbicides : sols drainés et DVP (se référer au guide Cultures Automne)

NOUVELLE REGLEMENTATION des spécialités à base de PROSULFOCARBE

! A partir du 1^{er} novembre :

- Baisser de 40% les doses de produits à base de prosulfocarbe
Les spécialités à 800 G/L de prosulfocarbe type DEFI, MINARIX, SPOW, REFITY, MAJOR, AUROS , ROXY, TAKOBA, TOMETAN sont utilisables à **3 l/ha max**

Les spécialités type DEFI MAJOR, DAIKO, DATAMAR, SPOW MAJOR sont utilisables à **1.6 l/ha max**
- La znt riverain (DSR : distance sécurité riverain) passe à 20m avec les buses réduisant la dérive de 66 ou 75%
- La znt riverain (DSR) passe à 10m avec les buses réduisant la dérive de 90%

Liste des buses antidérive avec réduction de dérive de 66 – 75 et 90% ([cliquez](#))

! Conditions d'utilisation obligatoires ! :

- Appliquer spécialité à base de **prosulfocarbe** avec **des buses anti-dérive**
- Être à plus de 1 km d'une culture non-cible.

Vous pouvez visualiser sur ce site, <http://www.syngenta.fr/quali-cible>, si votre parcelle est proche d'une culture non cible.

Désherbage blé

Avec cette pluviométrie importante, les efficacités des applications de prélevée sont très correctes.

Beaucoup de céréales encore non désherbées sont au bon stade pour positionner le programme composé d'herbicides racinaires.

Si les conditions le permettent, intervenir le plus rapidement possible pendant que les graminées sont encore au stade 1 feuille !

Cependant, avec la pluie incessante, la reprise des désherbages est compromise dans beaucoup de parcelles.

Dans ces parcelles non désherbées, l'ajout d'herbicides à mode d'action foliaire aux herbicides racinaires peut s'avérer pertinent pour maîtriser les graminées développées !

Exemples de programmes :

FOSBURI 0.3 à 0.5 L/ha + **DAIKO*** 1.6 L/ha + Huile 1% au stade 1.5 à 2 feuilles (**vulpins - raygrass**) ou

**Avec la nouvelle dose réglementaire du DAIKO à appliquer au 1^{er} novembre, les efficacités seront moins bonnes*

FOSBURI 0.3 à 0.5 L/ha + **LEVTO** 0.3 Kg/ha + Huile 1% + SAM 1% au stade 1.5 à 2 feuilles (**vulpins - raygrass**) ou

FOSBURI 0.3 à 0.5 L/ha + **MONITOR** 0.025 Kg/ha + Huile 1% + SAM 1% au stade 1.5 à 2 feuilles (**vulpins - raygrass - bromes**) ou

FOSBURI 0.3 à 0.5 L/ha + **ABAK** 0.15 Kg/ha + Huile 1% + SAM 1% au stade 1.5 à 2 feuilles (**vulpins - raygrass - bromes**)

Levée de vulpins. Les conditions météo ne permettent toujours pas de désherber...



Belles levées de ray grass violets. Ils absorbent le Mateno 2 l/ha (Proclus) appliqué au semis



Insectes - pucerons

- Malgré les conditions d'observation à nouveau médiocres de ce lundi et les pluies de la semaine, on trouve toujours des **pucerons ailés et quelques aptères** (pucerons sans aile).

Les infestations ont légèrement diminué cette semaine. Elles avoisinent le seuil des 10% de pieds porteurs sur les parcelles de 2 feuilles à tallage (seuil au-dessus duquel on peut considérer qu'il y a un risque pour la céréale si l'hiver est doux).

Sur une parcelle précédant maïs, les infestations sont proches des 20%, les pucerons sont facilement observables.

Les parcelles à une feuille, qui ont levé récemment, sont beaucoup moins infestées.

Cette semaine encore pluvieuse et fraîche ne sera pas favorable à l'installation des pucerons. Surveillez les parcelles proches de maïs.

Puceron sans ailes



Puceron sans ailes



Puceron sans ailes planqué à la base du pied



Pucerons sans ailes planqués dans les feuilles



Conseil

L'espèce la plus à risque est l'orge non tolérante JNO.

Les colonisations des cultures par les pucerons ailés vont se raréfier mais l'arrivée du froid ne semble pas d'actualité. Des petites quantités de pucerons sont installées dans les céréales. Ils peuvent encore se multiplier et coloniser les pieds contigus.

En conséquence :

- *Sur les céréales (blé et orge) semées fin septembre jusqu'au 13 octobre, actuellement à un stade de 2 feuilles à début tallage, un nettoyage pourra être réalisé dès que les conditions météo le permettront.
➡ Risque actuellement faible à moyen en fonction des parcelles. Un comptage peut s'avérer utile.*
- *Sur les céréales (blé et orge) actuellement au stade 1 feuille, le risque est pour l'instant faible.
➡ Risque actuellement faible.*
- *Aucun insecticide à prévoir sur orges tolérantes JNO.*

LAISSEZ DES TEMOINS NON TRAITES !

Limaces



Surveiller les parcelles.



ORGE

Désherbage orge

Cela se complique sur les parcelles non désherbées, les graminées poussent, les herbicides racinaires seront de moins en moins efficaces et il n'existe aucun herbicide à mode d'action foliaire homologué à l'automne sur orge.

Insectes - pucerons

Nettoyer les parcelles semées avant le 13/10 et variétés sensibles à la JNO.

Tout insecticide est inutile sur les variétés résistantes à la JNO :

CARROUSEL, CONSTEL, ETERNEL, KWS BORRELLY, KWS EXQUIS, KWS Delis, KWS FEERIS, KWS Joyau, KWS Ovnis, Kws Splendis, KWS Volcanis, LG CAIMAN, Lg zebra, L Zebulon, Lg Zelda, Lg Zenika, Lg Zodiac, Lg Zorica, Majuscule, Margaux, Orcade, Rafaela, Torrentiel



POIS d'HIVER

Voir Agrosaône N° 30

Semer entre le 1^{er} et le 15 novembre.

Il est possible de semer les pois d'hiver au printemps. Le potentiel sera plus faible qu'un semis à la bonne date.



FEVEROLE d'Hiver

Voir Agrosaône N° 30

Les semis pourront être réalisés jusqu'à la mi-décembre.



ORGE DE PRINTEMPS SEMEE à l'AUTOMNE

Semis

Les semis d'automne pourraient être compromis...

Toutefois des semis en décembre sont possibles si les conditions météo le permettent.



Couverts

Couverts fleuris, dès que les conditions météo le permettront, ils pourront être détruits mécaniquement et / ou grâce au gel.

Niger, phacélie, vesce, tournesol, trèfles.. Tout est fleuri !



Pesées des couverts

La pesée des couverts et l'utilisation de l'outil [MERCi](#) permet d'estimer ce que vous avez piégé, remobilisé et/ou produit en éléments fertilisants et la matière organique produite grâce à la photosynthèse.

Couvert Mout Abyss – Féverole- tournesol – vesce- sarrasin

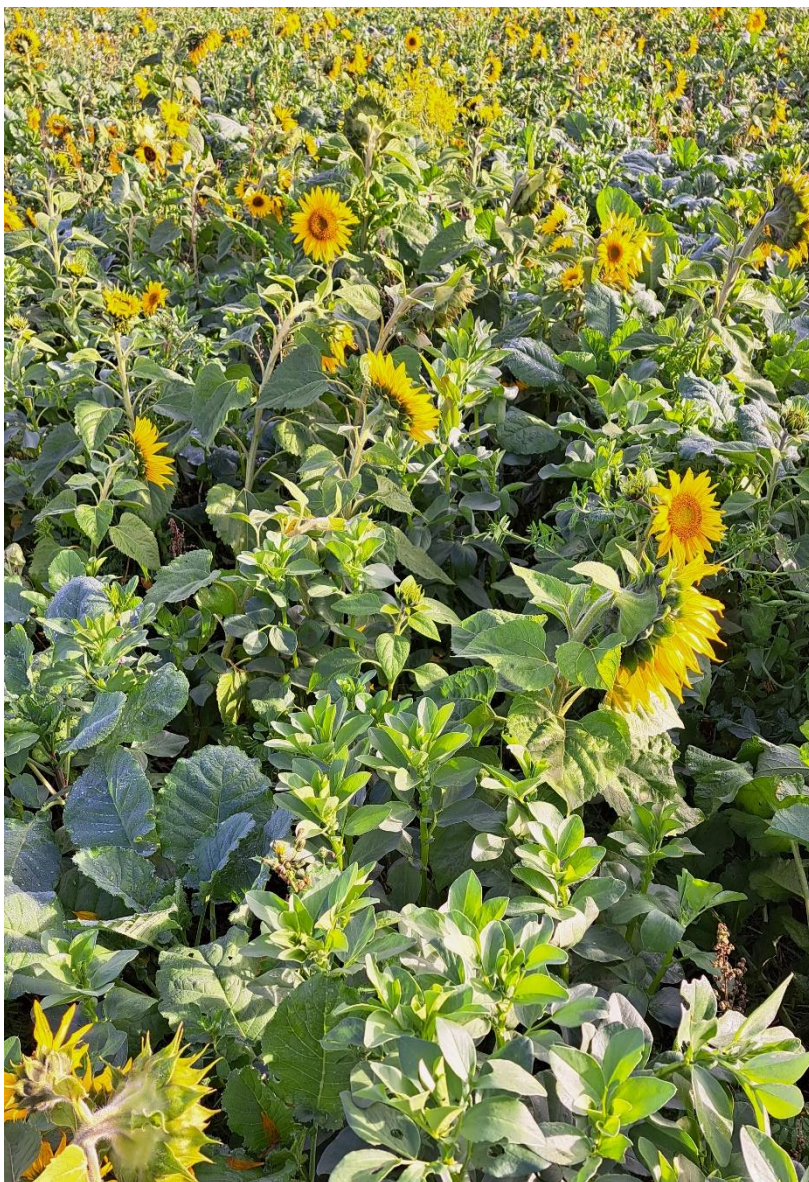
La biomasse est de 4.6 tonnes de mat sèche / ha

Il a piégé 130 U de N, 30 P, 125 K, 50 S et 15 Mg

Il va amener 700 Kg d'humus (MO stable) au sol.



Calculs réalisés grâce à l'outil [MERCi](#)



**= 300 euros / ha
sur pied**

**(1 euro / unité de N
P K).**

Destruction des couverts et épandage des effluents

Voir Agrosaône N° 34

- Le mardi 14 novembre 2023



INVITATION

Journée pédagogique sur les contrôles agricoles

Mardi 14 novembre 2023
Au Lycée Agricole de Vesoul – Port-sur-Saône

Dans le cadre des contrôles liés à la Nouvelle Programmation PAC, la Direction Départementale des Territoires en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les services de contrôles organisent une journée pédagogique à destination des exploitants agricoles sur les contrôles réalisés dans les exploitations.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Le matin au Lycée Agricole à Vesoul
(16 rue Edouard Belin - Vesoul)

9h00 Accueil (amphithéâtre)
9h30 Début des interventions :

- Chambre d'Agriculture : Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP) et Charte départementale
- DDT - Le principe des contrôles dans la nouvelle programmation PAC
- DDT - focus sur l'ensemble des BCAE (infos détaillées sur les BCAE 4 et 8)
- ASP - le droit à l'erreur et le 3 STR
- Actualités diverses

12h00 Fin des interventions

L'après-midi sur l'exploitation du Lycée Agricole à Port-sur-Saône

(100 Bis rue Bougion, à Port-sur-Saône)

13h15 Accueil

13h30 Début des ateliers

- Ateliers tournants de 30 minutes
 - DDETSPP : bien-être animal
 - DDETSPP : pharmacie vétérinaire
 - SRAL : produits phytopharmaceutiques
 - EDE : identification animale
 - OFB : entretien et intervention cours d'eau et haies
 - ASP : contrôles « Surface »

16h30 Conclusion et moment de convivialité offert par la Chambre d'Agriculture

X

COUPON RÉPONSE

À retourner
par courrier DDT 70 / SEPA - 24 boulevard des Alliés 70014 VESOUL Cedex
ou par mail à l'adresse ddt-telepac@haute-saone.gouv.fr

AVANT le 10 novembre 2023 inclus

NOM :

Prénom :

SOCIÉTÉ :

Nombre total de personnes présentes :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

Je suis :

- céréalier
- polyculteur éleveur

Je participerai à la journée pédagogique sur « les contrôles en exploitation agricole » le 14/11/2023

- le matin (au lycée de Vesoul)
- l'après-midi (à l'exploitation agricole de Port-sur-Saône)

- Le lundi 27 novembre 2023 – matin puis après midi La CA70 vous invite à 2 rendez-vous techniques

LUNDI 27 NOVEMBRE à 9H00 à Pesmes

RENDEZ-VOUS TECHNIQUE

Et si on parlait colza ?

AU PROGRAMME :

- Zoom sur la qualité de l'eau
- Les insectes du colza
- Solutions de protection alternatives : colzas robustes et associés
- Point sur la grosse altise : stratégie Push & pull, méthode berlèse et solution chimique
- Stratégie de gestion du désherbage
- Gestion des risques de transfert et aménagements pour les limiter

Avec la participation technique de la Chambre d'agriculture et de CORTEVA

Rendez-vous à 9H00 À L'EARL des 3 M
Route de Broye les Pesmes
70140 PESMES

Coordonnées GPS :
47.293642, 5.558297

Un pot sera offert par la Chambre d'agriculture à l'issue des présentations

En partenariat avec :

LUNDI 27 NOVEMBRE à 14H00 à Champlitte

RENDEZ-VOUS TECHNIQUE

Et si on parlait colza ?

AU PROGRAMME :

- Zoom sur la qualité de l'eau
- Les insectes du colza
- Solutions de protection alternatives : colzas robustes et associés
- Point sur la grosse altise : stratégie Push & pull, méthode berlèse et solution chimique
- Stratégie de gestion du désherbage
- Gestion des risques de transfert et aménagements pour les limiter

Avec la participation technique de la Chambre d'agriculture et de CORTEVA

Rendez-vous à 14H00 À L'EARL des Broses
(chez Cédric MARTIN)
Hameau les Louches
70600 CHAMPLITTE

Coordonnées GPS :
47.653359, 5.423210

Un pot sera offert par la Chambre d'agriculture à l'issue des présentations

En partenariat avec :

- **Le jeudi 7 décembre 2023 – journée complète**
La CA70 vous invite à sa réunion Grandes Cultures à **Autoreille**



- **Le vendredi 8 décembre 2023 – demi-journée 10 h – 13 h**
La CA70 vous invite à sa réunion Grandes Cultures à **Noroy le Bourg**



Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
17 quai Yves Barbier - BP 20189
70004 VESOUL
Tél.: 03 84 77 14 40

Contact : COURBET Emeric - 06 73 40 04 92

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

